



Concours de nouvelles

**Imagin'encre
&
Marathon Editions**



RÈGLEMENT

Article 1 – Objet du concours

Le présent concours est organisé conjointement par le site [Imagin'encre](#) et [Marathon Editions](#).

Article 2 – Conditions du concours

Le concours est ouvert à toute personne physique écrivant en langue française.

Les participants mineurs (moins de 18 ans), devront recueillir l'accord préalable de leur parents ou responsable légal avant d'envoyer leur nouvelle. Cet accord sera manifesté par l'envoi de l'autorisation ci-jointe, dûment complétée et signée par courrier traditionnel. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur.

La participation au concours est entièrement gratuite.

Les textes seront écrits en français et soumis à aucun droit (exemple, vous n'avez pas cédé vos droits à une maison d'édition ou à une plateforme d'écriture telle que Fyctia).

L'envoi de nouvelles est limité à une par personne.

« La nouvelle littéraire est un récit bref qui présente une intrigue simple où interviennent peu de personnages. En général, la nouvelle contient une situation initiale, un élément déclencheur (événement qui perturbe et dérange), une suite d'actions et un dénouement, souvent inattendu. Les personnages et les actions doivent être vraisemblables. Le personnage principal pose la majorité des actions et les personnages secondaires sont peu nombreux. Le narrateur raconte les événements essentiels à l'action, en évitant les digressions, même intéressantes. » (FADOQ)

Article 3 – Exigences du concours

Présentation du texte :

Format de la page : A4 (21 x 29.7)

Police de caractère : Times new roman

Grandeur de caractère : 12

Interligne : 1.5

Format du fichier pour l'envoi : Word

La nouvelle devra compter **entre 18 000 et 22 000 signes, espaces compris**.

Les envois se font par mail uniquement.

À joindre dans le mail :

- 1 exemplaire anonyme au format Word (aucune marque relative à l'identité)
- 1 fiche de présentation au format PDF contenant le nom, le prénom, l'âge, l'adresse postale, l'adresse mail, le téléphone (facultatif) et le titre de la nouvelle.

Les nouvelles seront à envoyer à l'adresse mail suivante (Objet : Participation concours de nouvelles 2019 2020) : marathoneditions@gmail.com.

Les envois doivent se faire avant le **lundi 20 janvier 2020 à minuit**.

Article 4 – Thème

La nouvelle doit relever d'un des genres de la littérature de l'Imaginaire (Science-fiction, Fantastique, Fantasy) et doit s'inscrire impérativement dans le thème du concours : « **Coups de vent en mer** ».

Les personnages ne devront pas être manichéens, ni posséder toutes les qualités.

Il ne faut pas oublier que le public auquel s'adresse la nouvelle est celui de la maison d'édition : ados, jeunes adultes (12/20 ans).

Article 5 – Prix

Les quinze lauréats verront leur nouvelle publiée chez Marathon Editions dans un recueil collectif et dans un délai maximal d'un an à compter de la signature de la cession de droits.

Les auteurs lauréats recevront gratuitement un exemplaire numérique et un exemplaire papier du recueil ainsi qu'une possibilité d'acheter des exemplaires à un tarif préférentiel (30% de réduction).

Les droits d'auteur seront reversés à la SNSM ([Société Nationale de Sauvetage en Mer](#)), association ayant pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger, en mer .

Article 6 – Jury

Le comité de lecture est composé de Marine Ginot de Imagin'encre et de Florence Gindre de Marathon Editions.

Les exigences sont les suivantes : le respect du genre et du thème, une bonne grammaire et une bonne orthographe, et la pertinence de l'intrigue et des personnages.

Article 7 – Résultats

Les résultats seront communiqués sur les sites [Imagin'encre](#) et [Marathon Editions](#) le **lundi 24 février 2020**.

Article 8 – Respect des décisions

En cas de manque de nouvelles à concourir, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le dit concours.

Les décisions du Jury sont sans appel.

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du Jury.